

2020-02-07

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

 Liens: [Publication](#)
[NBB.stat](#)
[Information générale](#)

2018 : L'activité économique et l'emploi total ont poursuivi leur progression dans les trois régions, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2017

La croissance économique¹ a subi un ralentissement dans les trois régions, davantage en Wallonie, qu'en Flandre et à Bruxelles

Après avoir observé une accélération de la croissance économique en 2017, celle-ci a évolué en 2018 à un rythme moins soutenu dans les trois régions du pays. Elle s'est établie à 1,7 % en Flandre (-0,3 point de pourcentage), à 1,3 % en Wallonie (-1,0 point de pourcentage) et à 1,0 % à Bruxelles (-0,2 point de pourcentage). Au niveau du Royaume, elle a atteint 1,5 % (-0,4 point de pourcentage).

Tendance commune aux trois régions, la croissance économique en 2018 a été portée de manière significative par les activités immobilières (LL) et par les activités financières et d'assurance (KK), tandis qu'elle a été particulièrement freinée, pour la deuxième année consécutive, par la production et distribution d'électricité et de gaz (DD).

À **Bruxelles**, les activités de services administratifs et de soutien (NN) ont également vigoureusement contribué à la croissance. En revanche, le recul de la cokéfaction et du raffinage² (CD) et, dans une moindre mesure, du commerce (GG) et des services spécialisés aux entreprises (MA) a pénalisé l'activité économique générale.

BRANCHES D'ACTIVITÉ AYANT LA PLUS FORTE INCIDENCE SUR LA CROISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE EN VOLUME PAR RÉGION, EN 2018

(contribution à la croissance en points de pourcentage)

Branche d'activité (A38)	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Agriculture, sylviculture et pêche (AA)	0,00	-0,22	-0,20
Industrie (C)	-0,29	-0,14	0,28
<i>dont : Cokéfaction et raffinage (CD)</i>	-0,23	-0,23	-0,01
<i>Industrie chimique (CE)</i>	-0,03	-0,05	-0,02
<i>Industrie pharmaceutique (CF)</i>	0,02	0,09	0,51
<i>Fabrication de machines et équipements n.c.a. (CK)</i>	0,00	0,09	-0,17
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD)	-0,27	-0,20	-0,25
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (GG)	-0,12	0,35	0,26
Activités informatiques et services d'information (JC)	0,07	0,22	0,21
Activités financières et d'assurance (KK)	0,44	0,11	0,17
Activités immobilières (LL)	0,19	0,27	0,27
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (MA)	-0,12	0,35	0,07
Activités de services administratifs et de soutien (NN)	0,31	0,27	0,06
Croissance totale en volume (%)	1,0	1,7	1,3
<i>dont : Contribution du secteur public</i>	<i>0,08</i>	<i>0,00</i>	<i>0,07</i>
<i>Contribution du secteur privé</i>	<i>0,88</i>	<i>1,66</i>	<i>1,23</i>
Croissance totale à prix courants (%)	2,0	3,2	2,9

Source : ICN.

¹ Sur la base de la valeur ajoutée brute en volume.

² Une entreprise localisée à Bruxelles confie le traitement de matières premières à une entreprise du même groupe établie dans un autre arrondissement et opérant sous contrat de travail à façon. En vertu du SEC 2010, ces activités sont enregistrées à Bruxelles compte tenu du fait que l'entreprise est le propriétaire économique des biens achetés et vendus.

En **Flandre**, le regain de santé du commerce (GG), ainsi que la progression renouvelée des services spécialisés aux entreprises (MA), des activités de services administratifs et de soutien (NN) et des activités informatiques et services d'information (JC) ont nettement contribué à la croissance régionale. À l'inverse, l'agriculture (AA) et l'industrie (C), affectée par les mauvaises performances des activités de cokéfaction et de raffinage (CD), ont le plus grevé la croissance.

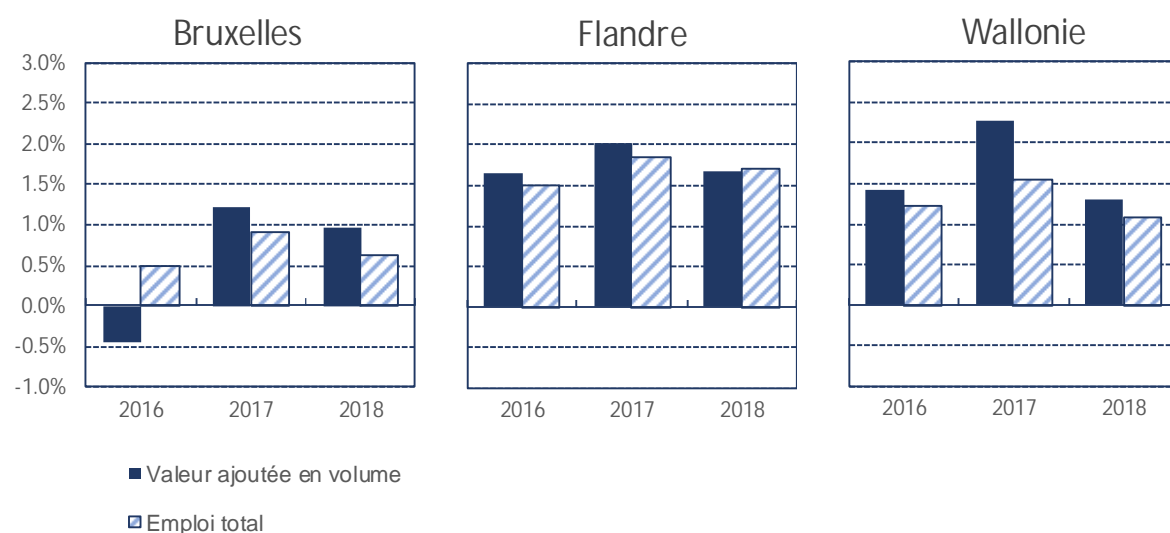
En **Wallonie**, l'industrie pharmaceutique (CF) est restée une composante particulièrement dynamique, enregistrant la plus grande contribution à la croissance. Notons également les évolutions favorables du commerce (GG) et des activités informatiques et services d'information (JC). La tendance baissière observée dans l'agriculture (AA) et dans la fabrication de machines et d'équipement (CK) a le plus affecté la croissance négativement.

L'emploi total progresse de manière légèrement moins prononcée qu'en 2017 dans les trois régions

En 2018, l'emploi total a augmenté de 1,7 % en Flandre (-0,1 point de pourcentage), 1,1 % en Wallonie (-0,4 point de pourcentage) et 0,6 % à Bruxelles (-0,3 point de pourcentage). 72,1 % de l'accroissement de l'emploi total (65 700 personnes) a eu lieu en Flandre, contre 20,9 % en Wallonie et 6,6 % à Bruxelles. Bruxelles a enregistré une croissance plus soutenue du nombre d'indépendants par rapport aux deux autres régions, comme ce fut le cas les deux années précédentes. La Flandre et la Wallonie affichent, quant à elles, une progression plus marquée de l'emploi salarié comparé à Bruxelles sur la même période.

ACTIVITÉ ET EMPLOI TOTAL

(% de variation annuelle)



Source : ICN.

Note technique

Révision méthodologique

Cette version des comptes régionaux intègre tous les changements méthodologiques réalisés au niveau national dans le cadre de la révision méthodologique d'octobre 2019. Une telle révision (« benchmark revision ») a lieu en principe tous les cinq ans, conformément aux recommandations émises par Eurostat, et s'inscrit dans le cadre des procédures normales d'amélioration des statistiques. À cela s'ajoute une révision méthodologique propre aux comptes régionaux (changement de la clé pour répartir les données des entreprises ayant des établissements dans plusieurs arrondissements et changement de la répartition régionale de la valeur ajoutée du secteur des institutions financières). Une [brochure](#) expliquant la nature et l'incidence des principaux changements mis en œuvre est disponible sur le site de la Banque nationale de Belgique.

Version du fichier des établissements de l'ONSS

Les estimations de la dernière année, en l'occurrence 2018, reposent sur le fichier des établissements de l'ONSS de l'année 2018, 1^{er} et 2^e trimestre. Dans les branches d'activité pour lesquelles les informations proviennent en grande partie de l'ONSSAPL, la structure de 2017 a été conservée intégralement.

Le tableau ci-dessous présente les statistiques des comptes régionaux concernant l'activité économique et l'emploi des trois dernières années disponibles. Toutes les variables des comptes régionaux ventilées par lieu de travail (y compris le volume de travail, les heures travaillées par les salariés/indépendants, la rémunération des salariés et la formation brute de capital fixe) sont disponibles à partir de l'année 2015 sur le site internet de la Banque, en consultant la base de données statistiques NBB.Stat. Les variables des comptes régionaux ventilées par lieu de domicile (compte des ménages et dépenses de consommation finale par secteur) sont également disponibles sur le portail NBB.Stat, à partir de l'année 1995/1999.

VARIABLES-CLÉS DES COMPTES RÉGIONAUX PAR LIEU DE TRAVAIL³

	En chiffres absolus (millions d'euros ou nombre de personnes)	Part de chaque région dans le Royaume (%)	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente		
			2017	2017	2016
Valeur ajoutée brute, à prix courants					
Bruxelles	73 386,9	18,4	1,4	2,4	2,0
Flandre	233 033,4	58,5	3,5	3,8	3,2
Wallonie	91 543,4	23,0	2,9	4,2	2,9
Royaume	398 134,6	100,0	2,9	3,6	2,9
Valeur ajoutée brute, en volume (année de référence 2015) - Croissance économique					
Bruxelles	71 243,1	18,5	-0,4	1,2	1,0
Flandre	224 950,4	58,4	1,6	2,0	1,7
Wallonie	88 635,1	23,0	1,4	2,3	1,3
Royaume	384 994,1	100,0	1,2	1,9	1,5
Emploi total					
Bruxelles	701 898,0	14,8	0,5	0,9	0,6
Flandre	2 780 037,0	58,5	1,5	1,8	1,7
Wallonie	1 267 501,0	26,7	1,2	1,5	1,1
Royaume	4 751 465,0	100,0	1,3	1,6	1,4
Nombre de salariés					
Bruxelles	619 920,0	15,6	0,3	0,6	0,4
Flandre	2 296 839,0	58,0	1,5	1,8	1,7
Wallonie	1 042 433,0	26,3	1,2	1,9	1,1
Royaume	3 961 221,0	100,0	1,2	1,6	1,3
Nombre d'indépendants					
Bruxelles	81 978,0	10,4	2,0	3,1	2,6
Flandre	483 198,0	61,1	1,7	2,0	1,7
Wallonie	225 068,0	28,5	1,2	-0,1	1,0
Royaume	790 244,0	100,0	1,6	1,5	1,6

Source : ICN.

³ La différence entre les chiffres du Royaume et la somme des trois régions est imputable à l'unité extrarégionale.